



## Garde a vue de mineur de 15ans

Par **malait**, le **08/04/2008** à **19:57**

Bonsoir,

mon fils age de 15 ans, avec son copain age de 14ans, ont fait l'objet d'une garde a vue suite a une suspicion de vol de scooter;  
je souhaiterais savoir si il est normal que la police mette au courant leur collègue de cette incident.

En sachant que l'interpelation a eu lieu en dehors des heures de cours(et a l'exterieur) et l'audition pendant leur horaire de cours.  
(interpellation à 19h30 audition à 10h00 le lendemain).

il n'y a pas eu de poursuite vu qu'ils sont innocents.

merci pour votre réponse.